

PRIX PLAFONDS ET MONTANTS DE PRESTATIONS DE SERVICE

A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 A 5 ANS

	Prix plafonds (€/H)	Taux de la PS	Prestation de service (€/H)
• Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	8,37	66%	5,52
• Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	7,75	66%	5,12
• Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	7,75	66%	5,12
• Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches ou les repas	7,17	66%	4,73
• Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	7,17	66%	4,73
• Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	6,89	66%	4,55

SEUILS D'EXCLUSION DU BÉNÉFICE DES PRESTATIONS DE SERVICE

(Circulaire CNAF n° 61 du 20 décembre 1995)

	Prix moyen horaire 2014 estimation (en €/H réalisée)	Seuil d'exclusion (en €/H réalisée)
• Accueil du jeune enfant	10,13	15,19

AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE

	Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service
• Accueil de loisirs, de jeunes ou de scoutisme			
Accueil périscolaire			
Par heure	1,80	30%	0,54
Par jour	14,37	30%	4,31
Accueil extrascolaire			
Par heure	1,80	30%	0,54
Par jour	14,37	30%	4,31
• Relais assistantes maternelles	58 086 €/an	43%	24 977 €/ar
• Lieux d'accueil enfants parents	78,04 €/H de fonctionnement	30%	23,41 €/H de fonctionnement
• Vacances familiales avec accompagnement			
<input checked="" type="checkbox"/> PS à mi-taux	28 170 €/an	50%	14 085 €/ar
<input checked="" type="checkbox"/> PS à taux plein	56 338 €/an	50%	28 169 €/ar
• Accompagnement à la scolarité	7 654 €/an	32,5%	2 488 €/ar
• Aide à domicile			
Fonction 1 (AVS)	33 904 €/an	30%	10 171 €/ar
Fonction 2 (TISF)	52 462 €/an	30%	15 739 €/ar
• Centres sociaux :			
<input checked="" type="checkbox"/> Animation globale, coordination	164 268 €/an	40%	65 707 €/ar
<input checked="" type="checkbox"/> Animation collective famille	36 639 €/an	60%	21 983 €/ar
• Animation locale	36 639 €/an	60%	21 983 €/ar
• Foyers de jeunes travailleurs			
Nouvelle PS	assiette maximum 390 715 €/an	30%	2 980 €/H/an 117 215 €/ar
• Médiation familiale	84 758 €/an	75%	63 569 €/ar
• Espaces rencontres	124,48 €/h	30%	37,34 €/h

Accueils de loisirs périscolaire : Aide spécifique

	Barème
• Aide spécifique rythmes éducatifs (€/h)	0,54

- Ressources mensuelles plancher 674,32 €
- Ressources mensuelles plafond 4 864,89 €